

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1542

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les enjeux du secteur économique de la logistique

1 - La logistique est un élément majeur de la performance des entreprises

La logistique est un segment de la chaîne de la valeur totalement indispensable. Une bonne logistique permet à l'entreprise de maîtriser ses coûts et plus fondamental encore, de se différencier de ses concurrents par sa qualité de service : fiabilité et rapidité des livraisons, disponibilité des produits, gestion des retours, capacité à s'adapter aux évolutions des marchés,

Partie intégrante (de plus en plus) comme élément constitutif de la chaîne de la valeur, elle engendre également de nombreuses activités : services, ingénierie informatique, immobilier, véhicules industriels ... Au service de tous les secteurs d'activités, elle tend à remonter de plus en plus en amont dans le processus de production.

La logistique offre de plus en plus des prestations à forte valeur ajoutée : informatique, service après-vente, maintenance, emballage, opérations semi-industrielles (montage, finition de produits), d'où une augmentation du ratio d'emplois à l'hectare offert par la logistique.

Avec plus de 15 000 emplois dans l'agglomération (56 000 en Rhône-Alpes), cette filière fournit à la fois de nombreux emplois et s'oriente vers de nouvelles fonctions qualifiées entre la production et le service. La logistique est créatrice de richesses : les entrepôts ont un ratio d'emplois d'environ 40 emplois à l'hectare et plus de 20 % d'entre eux réalisent des opérations semi-industrielles.

2 - La logistique est un élément de l'aménagement du territoire de l'agglomération

Comme territoire urbain, l'agglomération de Lyon accueille de la grande logistique industrielle et commerciale qui en fait le second site de France. Elle accueille aussi la logistique urbaine -de proximité- qui répond aux besoins des entreprises et commerces implantés dans l'agglomération.

Dispersée sur le territoire de l'agglomération de Lyon, avec une relative concentration (1/3 des emplois) sur Lyon sud-est, elle s'est développée fortement sur les territoires périphériques de la plaine de l'Ain et de l'Isle d'Abeau.

Soumise comme les autres acteurs économiques à la concurrence internationale, la logistique devient un enjeu économique pour favoriser l'implantation et le développement des activités présentes sur le territoire en même temps que pour capter les principaux flux commerciaux européens. Lyon fait aujourd'hui face aux concurrences Nord-Sud qui transitent de plus en plus à l'Est européen.

A ce titre, il convient de pouvoir localiser cette activité sur l'ensemble du territoire communautaire (zones industrielles) plutôt que de construire une grande plate-forme logistique. Cette fonction essentielle dans la chaîne de la valeur crée des nuisances de proximité par les flux engendrés et par la grande consommation foncière.

La logistique évolue très sensiblement : automatisation des processus, multimodalité en croissance, développement de la e-logistique, intégration dans l'environnement, de plus en plus de valeur ajoutée et déplacement vers l'est de l'Europe. L'agglomération de Lyon doit donc relever le défi de la concurrence européenne tout en contrecarrant au mieux les effets négatifs de l'activité logistique sur le territoire.

L'association Alliance logistique région urbaine de Lyon

L'association s'est créée en janvier 1999. Elle regroupe des entreprises de transport et de logistique (prestataires logistiques, transporteurs, chargeurs et distributeurs) et différents organismes, privés ou publics, intervenant dans le domaine de la logistique (gestionnaires de zones, organismes de promotion, organismes de formation, organismes professionnels, chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), administrateurs, collectivités, etc.).

Les principaux objectifs de l'association sont de :

- développer l'image logistique de la région urbaine de Lyon au niveau international,
- favoriser le développement des activités logistiques dans la région urbaine de Lyon, en constituant une force de proposition cohérente dans des domaines tels que la formation, l'emploi, la sécurité et la sûreté des marchandises, les télécommunications, etc. Il s'agit aussi d'assurer un rôle de veille et d'orientation, notamment sur l'adéquation entre la qualité de l'offre foncière ou des infrastructures et l'évolution des besoins des entreprises, de rassembler et rapprocher les compétences et ressources présentes dans la région urbaine de Lyon.

Les trois premières années de fonctionnement ont permis à l'association de mettre en place des groupes de travail entre professionnels sur la question des ressources humaines et sur la promotion de la région lyonnaise.

Le bilan des actions 2000-2002

Depuis 2000, la Communauté urbaine soutient l'Alliance logistique. Elle lui a versé une subvention de 33 550 € pour les années 2000-2002. Les actions menées par l'association sont de quatre ordres :

- la promotion et l'animation du pôle logistique :
 - . organisation du congrès de l'Aslog les 23 et 24 janvier 2002 (450 participants professionnels et étudiants étrangers),
 - . organisation du groupe de partenaires de Lyon logistics (qui regroupe les collectivités et les institutionnels de l'agglomération lyonnaise qui ont des plates-formes logistiques),
 - . organisation du réseau international Reel (réseau européen d'économie logistique qui regroupe Rotterdam, Barcelone et Turin),
 - . organisation du salon TEL (Trans Eurologistique) les 4, 5 et 6 décembre 2002 à Lyon (140 exposants et 3 500 visiteurs) ;
- l'amélioration des aménagements et des services de transports-logistique :
 - . implication dans les travaux de révision du schéma de cohérence de la région urbaine de Lyon,
 - . participation au comité de promotion de la liaison Lyon-Turin,
 - . participation aux réflexions de l'Ademe sur la logistique urbaine ;

- les actions emplois-formation :

. aide à l'organisation de visites de classes (collèges et lycées) pour découvrir les métiers de la logistique,

. assistance auprès de l'Assedic pour l'inscription des métiers de la logistique comme prioritaires dans le cadre du plan de réinsertion pour l'emploi ;

- la communication :

. édition du journal l'Ambition logistique pour les industriels du secteur en juin et novembre 2002,
. organisation de trois petits-déjeuners rencontres pour les adhérents de l'association.

Le programme d'actions 2003-2004

Les objectifs de l'association pour les années 2003-2004 sont de plusieurs ordres :

- assurer la promotion et l'animation de la filière économique (organisation de petits-déjeuners avec les entreprises du secteur, mieux faire connaître les métiers de la logistique auprès du grand public, communiquer à propos de ce secteur économique, etc.),

- mener des actions en faveur de la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises du secteur de la logistique, notamment au sein de l'Espace numérique entreprises,

- organiser la troisième édition du salon TEL (Trans eurologistique) les 8, 9 et 10 décembre 2004,

- participer à la finalisation des travaux de la région urbaine de Lyon pour la réactualisation du schéma de cohérence de la logistique dans la région urbaine de Lyon.

Le financement des actions 2003-2004

L'association Alliance logistique est principalement financée par les industriels du secteur de la logistique, la Communauté urbaine ne venant qu'en appui des actions programmées par l'association pour les années 2003-2004. C'est un chargé de mission de la Chambre régionale de commerce, détaché à 20 % de son temps au sein de l'Alliance logistique, qui met en œuvre les actions de l'association.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
salaire du permanent	25 000	cotisations des adhérents	41 450
déplacements	4 000	Communauté urbaine	16 000
frais généraux	8 350	organisation des petits déjeuners	300
communication	8 000	région urbaine de Lyon (secrétariat)	13 600
adhésion réseau Reel	2 000		
animation	10 000		
valorisation secrétariat	14 000		
total	71 350		71 350

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au versement de la subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon pour un montant de 8 000 € en 2003.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association Alliance logistique pour les années 2003-2004.

3° - La dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,